

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2006

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2006 - (n° 3447)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 328

présenté par
le Gouvernement-----
ARTICLE 14**État B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement supplémentaires :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde <i>dont titre 2</i>	45 700 000	0
Rayonnement culturel et scientifique <i>dont titre 2</i>	13 900	0
Français à l'étranger et étrangers en France <i>dont titre 2</i>	0	0
Audiovisuel extérieur <i>dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	45 713 900	
SOLDE	+45 713 900	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Un récent projet de décret d'avance porté à la connaissance des Assemblées prévoit d'apporter 80,13 M€ au programme « Action de la France en Europe et dans le monde » pour couvrir des appels de fonds effectivement transmis au ministère des affaires étrangères à la date de confection de ce décret, aux titres des opérations de maintien de la paix de l'ONU (OMP) et de diverses autres contributions internationales.

Cependant, l'estimation des appels supplémentaires à venir, concernant la gestion 2006, conduit à demander un complément de dotation de 45,7 M€.

L'ouverture de 13 900 euros prévue sur le programme « Rayonnement culturel et scientifique » correspond à la réimputation de crédits ouverts par erreur en loi de finances pour 2006 sur le programme « Concours spécifiques et administration » de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » pour un montant de 15 300 euros, dont 1 400 euros sont réimputés par amendement déposé sur le programme « Solidarité à l'égard des pays en développement » de la mission « Aide publique au développement ».